

MAIRIE de
LIMEUIL



Un des plus beaux
VILLAGES de FRANCE



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 28 MAI 2010

Nombre de conseillers :	
En exercice : 10	L'an deux mille dix, le 28 mai à 18h30,
Présents : 7	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 10	Date d'envoi de la convocation : 19 mai 2010
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER, MAILLET, Mmes RIVIERE, BORGES, MACKENZIE PEERS
Conseillers absents :	Mme LANDON, Mrs DEFRANCE, HERVE
Ont donné procuration :	Mme LANDON à Melle MACKENZIE PEERS Mr DEFRANCE à Mr LESCURE Mr HERVE à Mr MAILLET
Secrétaire :	Mme. BORGES

1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 5 mai 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2010 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2- Points divers de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les sujets "divers" de l'ordre du jour, à savoir :

- Vente au point tourisme de 3 nouveaux livres,
- Demande de subvention pour les travaux des vestiaires du terrain de football,
- Nomination des délégués à la Communauté de communes du Terroir de la Truffe.

3- Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Néant

4- Changement d'assiette du chemin rural de Saint Martin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique est terminée depuis deux mois et qu'aucune commission s'est constituée contre ce projet.

Il est nécessaire de se prononcer sur ce changement d'assiette.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents:

d'accepter le changement d'assiette de ce chemin

de fixer le prix de vente à 0,15€ le m²

- de vendre 272m² de terrain à Monsieur MARIN
- de vendre 58 m² de terrain à Monsieur LAFON
- de vendre 211m² de terrain à Monsieur BRUNEL
- d'acheter 306 m² de terrain à Monsieur MARIN

5- Vente terrain à LAFON Jérôme

Monsieur le Maire rappelle que suite au document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre Rougier, la parcelle de terrain qui va être vendue à Monsieur LAFON Jérôme à une surface de 257m².

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents de vendre 257m² de terrain au prix de 10€ le m² à Monsieur LAFON Jérôme.

6- Virement de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit pour le budget d'investissement.

Comme suit : C/ 001déficit antérieur reporté + 9 269,20€

C/ 2313 travaux - 9 269,20€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents ce virement de crédit.

7- Convention SMICTOM

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention à signer entre la commune et la SMICTOM pour la redevance spéciale pour le ramassage des ordures de la cantine scolaire qui fixe le prix à 0,22€/jour/personnes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents cette convention,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

8- Emprunts

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des divers travaux d'investissement en cours ainsi que les emprunts pour leur financement :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

A ce jour une caméra a été passée dans les canalisations pour analyser la situation actuelle des canalisations. Au cours de la 2eme quinzaine de juin, lancement des appels d'offres.

Le montant des travaux sera approximativement de : station d'épuration 394 000€, canalisations : 700 000€.

Il propose de contracter un emprunts de 97 500€ d'une durée de 24 mois au taux de 1,75% pour financer les études et les premiers frais.

TRAVAUX ECOLE

Les appels d'offre seront déposés au plus tard le 23 juin, les travaux débiteront début juillet. Pour leur financement Monsieur le Maire propose de contracter 2 emprunts :

Emprunt à court terme de 24 mois d'un montant de 155 000€ au taux de 1,70%,

Emprunt à long terme de 20 ans d'un montant de 80 000€ au taux de 3,93%.

TRAVAUX AEP

Les travaux de la 11^{ème} tranche sont bientôt terminés pour les financer, Monsieur le Maire propose de contracter les emprunts suivants :

Emprunt à court terme de 24 mois d'un montant de 113 000€ au taux de 1,75%,

Emprunt à long terme de 20 ans d'un montant de 80 000€ au taux de 3,93%.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Donne par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention son accord pour contracter ces emprunts.

9- Périmètre de protection

Monsieur le Maire présente la convention de l'Agence Adour Garonne concernant la subvention attribuée pour le financement des périmètres de protection.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Donne à l'unanimité des membres présents tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

10- Vente de produits à l'office de tourisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, Monsieur DARTENSET, auteur du livre « Regards portés sur Limeuil », a publié 3 livres sur les 3 plus beaux villages de Dordogne qui sont en vente au Point Tourisme au prix de 5€. Il demande que cet article soit ajouté à la liste des objets vendus par l'intermédiaire de la régie des recettes du Point Tourisme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents que ces livres seront ajoutés dans la liste des objets vendus par l'intermédiaire de la régie des recettes du Point Tourisme.

10- Demande de subventions pour travaux vestiaires foot

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux subventions peuvent être demandées, l'une auprès de l'Assemblée Nationale service du ministère de l'intérieur, de l'Outre mer ,et des collectivités locales, l'autre auprès de la Fédération Française de Foot. Il précise que les travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention de toutes les subventions.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Demande à l'unanimité des membres présents au Maire de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 4 000€. et auprès de la Fédération Française de Football d'un montant de 25 000€.

11- Délégués à la Communauté de communes du Terroir de la Truffe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer les délégués à la communauté de communes du Terroir de la Truffe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Nomme à l'unanimité des membres présents:

Messieurs THOMASSET Guy et LESCURE Patrick délégués titulaires

Mademoiselle MACKENZIE – PEERS Dinah, Madame RIVIERE Nicole et Monsieur BOYER Alain délégués suppléants.

Le Maire

Guy THOMASSET